



N° 13632*05

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT*Articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier*

D.D.T. 72 - S.E.E./E.C.N

- 6 OCT. 2014

Arrivée n°

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information.
Veuillez transmettre votre demande à la Direction départementale des territoires (et de la mer) du département dans lequel se situe le défrichement ou à la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) pour les DOM en recommandé avec avis de réception ou le déposer contre récépissé à la DDT(M) ou à la DAAF.
Veuillez en conserver un exemplaire.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : 4 1 4 9 9 3 9 9 8 0 0 0 1 5 ou N° PACAGE : | | | | | | | | | | ou

N° NUMAGRIT : | | | | | | | | | | ou Aucun numéro attribué*(attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET)*Nom et prénom du demandeur : M. Christophe NOELCivilité : Madame Monsieur ; Qualité : directeur général Crédit AgricoleAnjou Maine*Particulier, propriétaire du terrain, demandeur mandaté par le propriétaire du terrain pour déposer cette demande (1), représentant des personnes morales propriétaires du terrain ou bénéficiant de son expropriation (2), exploitant susceptible de bénéficier d'une autorisation de carrière (3), collectivité,...*Raison sociale pour les personnes morales : Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou
et de la Maine**POUR LES PERSONNES MORALES OU LES INDIVISIONS**Nom du représentant légal : NOELPrénom du représentant légal : ChristopheNom, Prénom du responsable de projet (si différent) : M. David Le Peltier**COORDONNÉES DU DEMANDEUR**Adresse : 40 rue PrémartineCode postal : 721083 Commune : Le MansTéléphone : 0243763333 ; | | | | | | | | | |
Fixe *Mobile*Mél : David.LEPELTIER@ca-anjou-maine.fr

- (1) Dans ce cas, ne pas omettre de joindre les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire.
- (2) Joindre l'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande.
- (3) Joindre échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1)

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) indiquant les terrains à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Attestation de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié)	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Décision de l'Autorité environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact ou dans le cas contraire : • Étude d'impact 	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, inférieure à 25 hectares et supérieure ou égale à 0,5 ha	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Étude d'impact *	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, égale ou supérieure à 25 hectares	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire.	<input checked="" type="checkbox"/>
Les pièces justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant,).	Personne morale autre qu'une collectivité.	<input checked="" type="checkbox"/>
Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.	<input type="checkbox"/>
Une délibération du conseil municipal (ou du conseil d'administration de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'organisme délibérant) à déposer la demande d'autorisation de défrichement.	Collectivité	<input type="checkbox"/>
Évaluation des incidences Natura 2000.	Défrichements soumis à évaluation d'incidences au titre du L 414-4, R 414-19 et R 414-27 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>

** Dans le cadre d'opération soumise à autorisation au titre des installations classées énumérées au titre Ier du livre V du code de l'environnement, une étude d'impact est obligatoire quelle que soit la superficie du projet*

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom du représentant légal) : M. Christophe NOEL

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

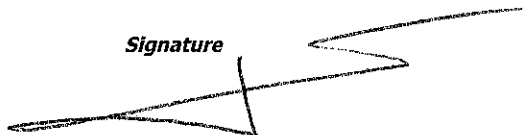
A ma connaissance, les terrains, objet de la demande (*)

- ont été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.
- n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

(*) cocher la mention utile

Fait le 15 / 09 / 2014

Signature



À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° DOSSIER : _____

DATE DE RÉCEPTION : | | / | | / | | | |

Département :
SARTHE

Commune :
LE MANS

Section : MW
Feuille : 000 MW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/10/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LE MANS
33 Ave du Gen de Gaulle 72038
72038 LE MANS
tél. 02 43 83 81 30 -fax 02 43 83 81 13
cdf.le-mans@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

